



Voix en action : Inclure les voix des apprenants et des familles dans la prise de décisions en matière d'éducation

Rapport de synthèse final



EUROPEAN AGENCY
for Special Needs and Inclusive Education



VOIX EN ACTION

Inclure les voix des apprenants et des familles dans la
prise de décisions en matière d'éducation

Rapport de synthèse final





L'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive (l'« Agence ») est un organisme indépendant et autonome. L'Agence est cofinancée par les ministères de l'Éducation de ses pays membres ainsi que par la Commission européenne par l'intermédiaire d'une subvention de fonctionnement au sein du programme d'éducation de l'Union européenne (UE).



Cofinancé par
l'Union européenne

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et les opinions exprimés n'engagent toutefois que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de la Commission européenne. Ni l'Union européenne ni la Commission européenne ne peuvent en être tenues pour responsables.

Les opinions exprimées dans le présent document ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'Agence, de ses pays membres ou de la Commission européenne.

© European Agency for Special Needs and Inclusive Education 2023

Rédacteurs : Anthoula Kefallinou et Diana Murdoch

Cette publication est une ressource en accès libre. Cela signifie que vous êtes libre d'y accéder, de l'utiliser et de la diffuser à condition de faire mention de l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'accès libre de l'Agence : www.european-agency.org/open-access-policy.

Cette publication doit être référencée comme suit : Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive, 2023. *Voix en action : Inclure les voix des apprenants et des familles dans la prise de décisions en matière d'éducation - Rapport de synthèse final.* (A. Kefallinou et D. Murdoch, réd.). Odense, Danemark



Cette œuvre, création, site ou texte est sous licence **Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de modification 4.0 International**. Vous n'avez pas le droit de modifier ni de traduire cette publication sans l'approbation de l'Agence.

En vue d'une plus vaste accessibilité, le présent rapport est disponible dans 25 langues et dans un format électronique accessible sur le site web de l'Agence : www.european-agency.org

Ceci est la traduction d'un texte original en anglais. En cas de doute quant à l'exactitude des informations fournies dans la traduction, veuillez vous reporter au texte original anglais.

ISBN : 978-87-7599-072-6 (Électronique)

Secrétariat

Østre Stationsvej 33
DK-5000 Odense C Danemark
Tél. : +45 64 41 00 20
secretariat@european-agency.org

Bureau de Bruxelles

Rue Montoyer, 21
BE-1000 Brussels Belgique
Tél. : +32 2 213 62 80
brussels.office@european-agency.org



Table des matières

Introduction	5
Étape 1 : Développer le cadre VIA pour une participation significative à l'éducation inclusive	6
<i>Principaux résultats tirés de la revue des politiques</i>	6
<i>Principaux résultats tirés de la revue de la littérature</i>	7
Étape 2 : Mise en œuvre du cadre VIA	10
La boîte à outils Voix en action	12
Messages clés pour les décideurs politiques	13
Remarques finales	15
Références	16







Introduction

La promotion de la participation des apprenants et des familles à la prise de décision et à la mise au point de politiques est une priorité des organisations européennes et internationales. Cependant, le degré de prise en compte effective des apprenants et des familles en ce qui concerne les décisions qui les touchent reste variable.

L'activité **Voix en action** (VIA), menée par l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive (ci-après l'« Agence »), s'est penchée sur la manière d'inclure de façon significative les voix des apprenants et des familles dans les processus de prise de décisions en matière d'éducation, en réponse aux demandes des membres du Comité des représentants des pays de l'Agence et conformément aux initiatives et appels internationaux en faveur d'une participation intergénérationnelle renforcée des parties prenantes à la prise de décisions en matière d'éducation.

VIA a deux objectifs principaux :

- établir le contexte et la justification du besoin largement reconnu d'inclure les voix des apprenants et des familles dans la prise de décisions ;
- déterminer la manière dont les décideurs politiques et les autres parties prenantes peuvent répondre à cette nécessité en pratique, dans différents pays et différents contextes.

Ces objectifs ont été réalisés en deux étapes consécutives. L'étape 1 s'est composée d'une revue de la littérature, d'une analyse de la manière dont les travaux antérieurs de l'Agence ont inclus les voix des apprenants et des familles et d'une collecte d'exemples pertinents dans différents pays. L'étape 2 a consisté en des travaux en profondeur menés dans trois pays (Islande, Malte et Norvège) afin de définir et de tester des manières efficaces permettant de faire participer les apprenants et les familles.

Les étapes 1 et 2 ont produit les résultats suivants :

- Une **revue de la littérature**, dotant VIA d'un contexte conceptuel et empirique (Agence européenne, 2022a).
- Un **rapport de synthèse** détaillant l'ensemble des activités et des principales conclusions de VIA (Agence européenne 2022b).
- La **boîte à outils Voix en action**, une ressource pratique en ligne permettant d'orienter les actions.
- Une **infographie** illustrant le cadre VIA pour une participation significative à l'éducation inclusive ainsi que les messages clés de l'activité.
- Une vidéo de présentation des voix des apprenants, des familles et des décideurs politiques lors d'un événement de VIA.
- Le présent rapport, qui résume la méthodologie et les résultats principaux de l'activité.



Étape 1 : Développer le cadre VIA pour une participation significative à l'éducation inclusive

Lors de l'étape 1 (2021), l'équipe de l'Agence a examiné les politiques et la littérature de recherche universitaire afin de créer une base conceptuelle et empirique solide pour VIA. L'équipe a également recueilli et analysé des exemples de participation active des apprenants et des familles aux prises de décisions dans le cadre des travaux antérieurs de l'Agence et auprès de **19 pays membres de l'Agence**.

La **revue de la littérature de VIA** (Agence européenne, 2022a) constitue le résultat de ces travaux. Elle fournit une justification spécifique et des éléments de preuves essentiels concernant les manières d'inclure significativement les voix des apprenants et des familles dans la prise de décisions en matière éducative.

Les conclusions de la revue des politiques et de la littérature font clairement état d'une reconnaissance de plus en plus forte de l'importance de la participation des voix des apprenants et des familles à la prise de décisions en matière éducative. Il n'existe cependant pas suffisamment de connaissances et de compétences pour permettre une mise en pratique dans différents contextes et avec différentes parties prenantes.

 **C'est nous qui allons à l'école, ce sont nos voix qui devraient compter le plus** 

(représentant des apprenants, événement de VIA)

Principaux résultats tirés de la revue des politiques



- Le droit des enfants à être entendus et pris en compte en ce qui concerne les questions qui les touchent s'étend à TOUS les enfants. Il a fallu 30 ans de travail politique et de pratiques scolaires continus pour que la reconnaissance de la qualité d'agents des enfants se traduise par la possibilité pour eux d'exercer effectivement ce droit.
- Les familles doivent être consultées, étant entendu que les décisions finales sont prises en respectant en premier lieu le principe de « meilleurs intérêts de l'enfant ».
- Les enfants ont le droit de recevoir une orientation et un appui de la part des organisations, des institutions et des communautés. Les familles disposent également de ce droit lorsqu'elles s'acquittent de leurs obligations envers leurs enfants.



- L'harmonisation des politiques et la collaboration entre les parties prenantes sont cruciales afin de garantir les droits des enfants, des parents et des familles.
- Les pays doivent s'engager à développer et à rendre systématiques des processus efficaces permettant la participation et les interactions des apprenants et des familles, en synergie avec l'ensemble des institutions et des parties prenantes en ce qui concerne toutes les questions touchant les enfants.

Principaux résultats tirés de la revue de la littérature



- Bien qu'il existe un corpus de littérature considérable concernant les voix et la nécessité de la sensibilisation aux voix des apprenants dans la rhétorique éducative, un écart entre la recherche et la pratique subsiste.
- Le manque d'approches éthiques est mis en évidence par les déséquilibres de pouvoir, par le manque de clarté en ce qui concerne les objectifs, les méthodes et les résultats et par la marginalisation et la réduction au silence de certaines voix.
- Les recherches se concentrent généralement sur la participation au niveau des établissements scolaires ou des classes, mais moins sur la participation à la prise de décisions au niveau politique.
- La littérature de recherche n'explore pas beaucoup la participation intergénérationnelle ou la participation de la communauté à l'éducation.
- La recherche portant sur les adultes et les apprenants vulnérables à l'exclusion reste compartimentée et s'appuie sur différentes classifications et étiquettes.
- La participation active de différents groupes vulnérables à l'exclusion aux recherches participatives reste limitée.
- Une plus grande utilisation des ressources fournies par les aides techniques et la technologie numérique, ainsi que par les organisations non-gouvernementales et de la société civile, pourrait considérablement modifier les méthodes de recherche portant sur les voix.



Des travaux supplémentaires réalisés lors de l'étape 1 ont conduit à la mise au point du cadre VIA pour une participation significative à l'éducation inclusive. Ce cadre, illustré dans l'**infographie VIA**, se compose de quatre éléments essentiels : **Espace, Voix, Audience** et **Influence**. Ces éléments sont tirés d'un **modèle de participation des enfants** élaboré par le Professeur Laura Lundy de la Queen's University de Belfast (**Lundy, 2007**).

Le cadre VIA a appliqué le modèle du Professeur Lundy au contexte de l'éducation et l'a étendu aux familles en plus des enfants et des jeunes. Il s'appuie également sur d'autres modèles théoriques de la participation des apprenants et des familles afin d'inclure des considérations éthiques plus larges (par ex. les travaux de l'**UNICEF, 2020**).

Les quatre éléments fonctionnent ensemble de manière interactive et itérative.



L'**espace** au sens large correspond à la possibilité d'exprimer des avis dans un environnement sûr et inclusif.



La **voix** correspond à la manière dont les participants peuvent exprimer leur avis. Elle vise à garantir que chacun peut exprimer ses avis de manière accessible, pertinente, appropriée et significative pour chaque personne ou chaque groupe.



L'**influence** fait référence à la manière dont les avis sont intégrés dans les décisions et aux changements qui en résultent, ce qui permet une participation significative.



L'**audience** englobe le rôle de l'auditeur s'agissant de communiquer les avis exprimés. Les auditeurs doivent être en mesure de communiquer les avis exprimés par les autres de manière responsable.

Une **approche éthique** imprègne tous les aspects de ce cadre, afin de sensibiliser et de répondre aux questions touchant notamment au consentement, à l'assentiment, à l'accessibilité, à la vulnérabilité, à la sécurité, aux déséquilibres de pouvoir, aux préjugés et à l'inconscient.



Cadre VIA

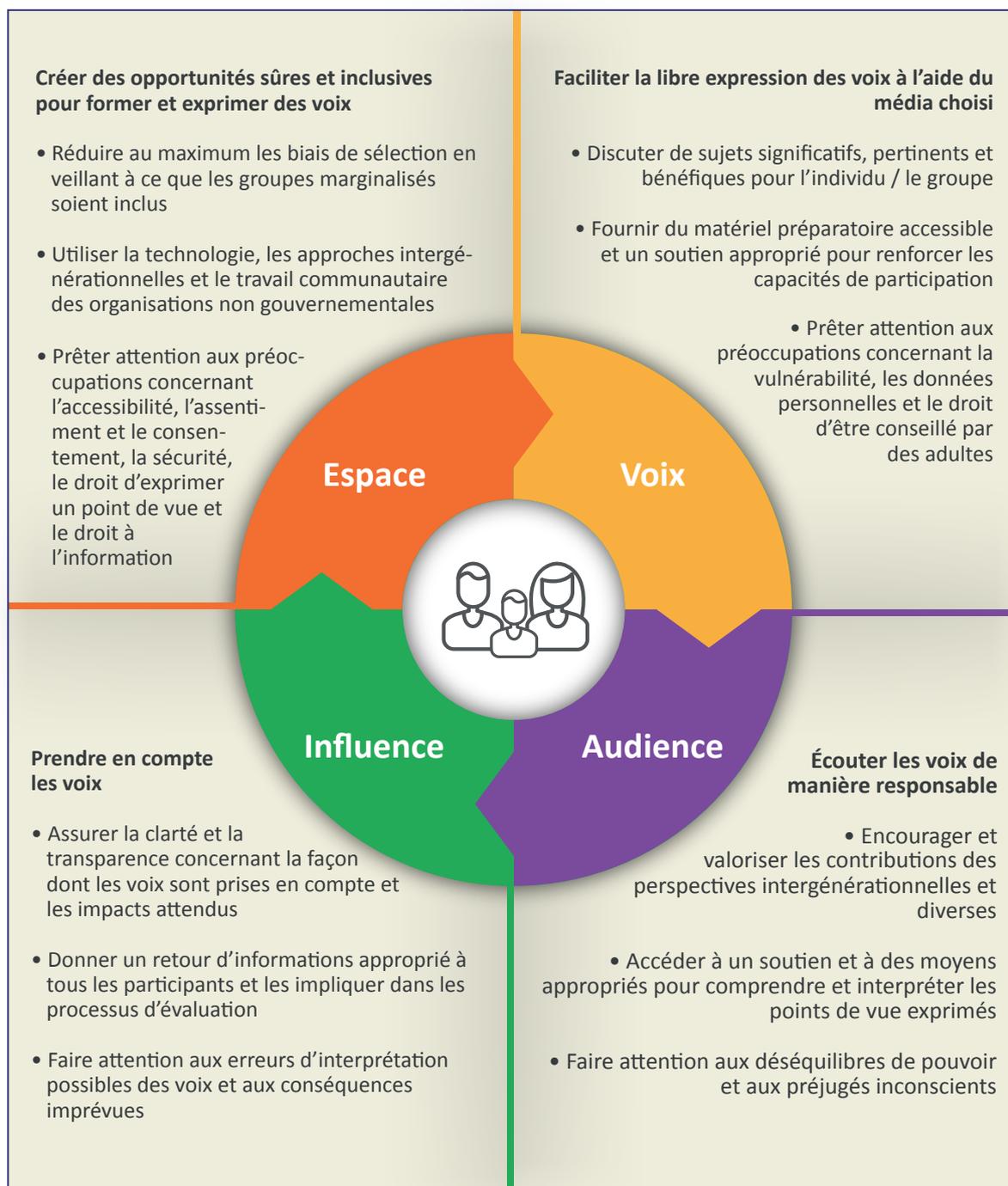


Figure 1. Cadre VIA pour une participation significative à l'éducation inclusive : éléments principaux et considérations éthiques



Étape 2 : Mise en œuvre du cadre VIA

Lors de l'étape 2 (2022), des représentants venus d'Islande, de Malte et de Norvège ont travaillé en petits groupes et ont participé à des activités interactives par pays avec des apprenants et des familles. Le cadre VIA a façonné la méthodologie et a servi de guide pratique pour ces activités.

La participation des pays avait pour objectif :

- de mettre au point et de valider les aspects pratiques du cadre VIA, en lien avec les éléments clés de l'espace, la voix, l'audience et l'influence ;
- de contribuer à l'élaboration de la boîte à outils VIA.

Chaque pays a choisi son sujet ainsi que la manière la plus pertinente de travailler avec les parties prenantes au niveau national ou local. L'équipe VIA a soutenu les pays en leur fournissant des questions réflexives tirées du cadre VIA pour les guider lors de chaque étape. En fonction des sujets et des participants choisis, l'équipe VIA a également fourni des ressources pratiques ciblées (par ex. des outils, des lignes directrices et des méthodologies appropriées).

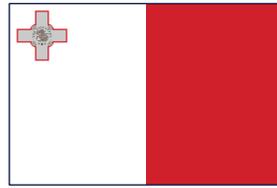
Suite aux discussions de groupe initiales, chaque pays a élaboré et réalisé les activités prévues dans son contexte national. Les trois pays ont souhaité examiner les expériences des apprenants et des familles en matière de participation au moyen de différentes activités d'« incitation à la parole », par exemple des visites pédagogiques, des groupes de réflexion, des entretiens ou des observations.





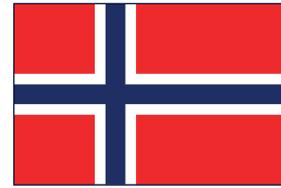
Islande

Visites pédagogiques et groupes de réflexion avec des apprenants



Malte

Entretiens avec des familles
Activités avec des apprenants



Norvège

Observations
Enquête auprès d'apprenants
Entretiens avec des décideurs politiques

Figure 2. Activités dans les trois pays

Plus précisément, les activités de l'Islande avaient pour objectif d'évaluer une initiative prometteuse réalisée auparavant au sein d'un petit établissement scolaire comptant une proportion élevée d'apprenants issus de l'immigration. Malte a évalué la mise en œuvre d'une politique visant à créer des unités pour les apprenants autistes au sein des écoles ordinaires en demandant des retours aux apprenants scolarisés dans ces unités et en interrogeant leurs parents. La Norvège a évalué les processus et structures de consultation qui étaient en place au niveau national avec les représentants des apprenants et les décideurs politiques.

« Bien souvent, ceux d'entre nous qui vivent avec un handicap sont soigneusement tenus à l'écart des dialogues portant sur leur propre vie »

(Cologon, 2020, p. 2)

Malgré des différences en termes d'objectifs, de portées et de contextes de ces activités par pays, des **thématiques communes** ont émergé lors des discussions et réflexions de groupe, portant toutes sur l'obtention d'une participation significative :

- Quel que soit l'objectif de l'écoute, les voix doivent provenir d'apprenants et de familles différents, avec des **identités multiples** et des **expériences complexes** dans différents contextes plutôt que d'un groupe homogène.
- Il convient de prêter tout particulièrement attention aux **avis divergents et contraires** qui existent entre différents groupes d'apprenants et de familles.
- Des questions pratiques et éthiques ont été soulevées en ce qui concerne l'**anonymat** et l'**obtention d'un consentement ou d'un assentiment éclairé**, notamment dans le cadre du recrutement d'apprenants ayant des besoins particuliers ou confrontés à des problèmes d'accessibilité.
- Il est possible que des décisions ou des modifications soient intervenues « sur le coup », en raison de contraintes de temps ou d'**événement imprévu**. L'organisation de rencontres en personne d'apprenants venant de tout le pays peut s'avérer coûteuse en temps et en ressources et nécessite une planification rigoureuse.
- **Les écoles et les professionnels de l'enseignement** peuvent faciliter l'expression des voix des apprenants et des familles.



- Il convient de s'efforcer tout particulièrement de garantir la participation significative des personnes **vulnérables, marginalisées** ou dont les voix sont rarement entendues.

Ces thématiques communes ont validé les aspects essentiels du cadre VIA ainsi que les **messages clés** généraux des activités.

La mise en place d'activités participatives dans leurs propres contextes, avec le soutien de l'Agence, a poussé les pays à réfléchir au processus de manière **plus systématique et réflexive**, en tenant clairement compte et en se saisissant des questions éthiques à toutes les étapes des activités.

La mise en œuvre de différents aspects du cadre a permis aux pays de réfléchir de manière différente à la participation. Comme le représentant de Malte l'a fait observer :

 **On peut avoir quelques réserves et peut-être penser que ce serait un vrai défi, mais lorsqu'on planifie et qu'on prévoit des solutions de rechange, on se rend compte qu'il est vraiment POSSIBLE d'entendre ces voix.** 

(membre du Comité des représentants, Malte)

Le **rapport de synthèse** (Agence européenne, 2022b) contient plus de détails concernant les travaux des pays. Il peut s'avérer particulièrement intéressant pour les pays qui cherchent à promouvoir une participation significative.

La boîte à outils Voix en action

Une fois terminés les travaux des pays, l'ensemble des conclusions, des messages clés, des matériaux pratiques et des ressources issus des deux étapes de VIA ont été rassemblés dans une boîte à outils librement accessible en ligne. La **boîte à outils Voix en action** fournit des approches pratiques afin de collaborer avec les apprenants et les familles. Elle indique comment s'appuyer sur leurs voix pour agir et comment les intégrer dans le processus de prise de décisions. Elle contient des exemples des pays membres de l'Agence et des liens vers les activités et les résultats pertinents de l'Agence, ainsi que vers des recherches, des politiques et des initiatives importantes provenant de différentes organisations internationales.

La boîte à outils est une ressource dynamique, conçue pour soutenir différentes parties prenantes à tous les niveaux du système éducatif et leur permettre de devenir des agents du changement dans leurs établissements, leurs communautés, leurs régions et leurs pays. Ces parties prenantes peuvent comprendre :

- Les apprenants, les familles, les praticiens et les chercheurs
- Les directeurs des établissements et des communautés locaux
- Les organismes régionaux et municipaux



- Les organisations à but non lucratif
- Les décideurs politiques nationaux.

Les pays de l'Agence peuvent continuer de télécharger des exemples de participation significative issus de leurs propres contextes.

La boîte à outils a été lancée à l'occasion d'un événement VIA organisé à Belgrade, Serbie, en mai 2023. Plus de 80 décideurs politiques et représentants des apprenants et des familles provenant des pays membres de l'Agence y ont participé. Un aperçu de l'activité de VIA a été présenté et les participants ont pris part à des activités interactives dans le cadre desquelles ils ont parlé des problèmes et des défis s'agissant de garantir la participation significative. Une vidéo a été réalisée lors de l'événement, qui intègre les voix des adultes et des apprenants qui expriment leur avis concernant leur participation à l'activité de VIA.



Figure 3. Présentation conjointe d'un apprenant et d'un décideur politique lors de l'événement de VIA

Messages clés pour les décideurs politiques

Les éléments de preuve de VIA montrent qu'alors que la participation des apprenants et des familles à la prise de décisions constitue une question pressante dans les programmes des décideurs politiques en matière éducative, les politiques n'ont pas été mises en pratique. Afin de produire un changement durable, les **décideurs politiques doivent ouvrir le dialogue** pour garantir que les voix des apprenants et des familles font partie du processus de changement.

L'activité de VIA a défini **huit messages clés** afin de rendre possible la participation significative des apprenants et des familles. Bien que les messages soient adressés aux décideurs politiques et aux autres professionnels et organisations en position de pouvoir, toutes les parties prenantes de l'éducation peuvent s'y référer.



1. Systématiser les processus pour la participation significative des apprenants et des familles au niveau national, régional, local et communautaire

Les politiques relatives aux droits des apprenants et des familles devraient indiquer des processus clairs pour leur mise en œuvre dans l'ensemble du système éducatif, élaborés grâce à une collaboration trans-sectorielle. Il est en tout temps important de reconnaître le rôle que jouent les familles s'agissant de soutenir et de permettre l'écoute et l'inclusion des voix des apprenants dans la prise de décisions.

2. Renforcer la participation à l'élaboration de la législation et des politiques

La participation des apprenants et des familles au niveau politique doit être authentique et non pas symbolique. Elle doit inclure de manière active les groupes et les personnes qui, par le passé, n'ont pas eu la possibilité d'influencer les décisions au niveau politique qui les concernent elles, ainsi que leur pairs, leurs établissements scolaires et leurs communautés.

3. Employer des approches éthiques à toutes les étapes de la participation

Les approches éthiques s'appliquent aux questions relatives au consentement, à la sécurité et à la vie privée des participants. Elles prennent en compte la manière dont les voix sont obtenues, enregistrées, communiquées et appliquées et elles examinent si ces approches sont bénéfiques pour les apprenants et/ou les familles ainsi que le degré de liberté avec laquelle les informations sont communiquées. Il est important et nécessaire d'aborder la question des déséquilibres de pouvoir dans la participation.

4. Identifier et inclure les voix marginalisées, non écoutées et réduites au silence

Les décideurs politiques devraient collaborer avec les écoles et les communautés pour identifier et inclure les voix des personnes appartenant à des groupes marginalisés. Ils devraient reconnaître les interdépendances entre les jeunes et les adultes et tenir compte du rôle que jouent les familles dans le développement et l'affirmation des voix des apprenants concernant les questions éducatives.

5. Être conscient des complexités des différents groupes et des identités croisées

Toutes les parties prenantes devraient se souvenir que les groupes contiennent des individus singuliers. Il est crucial de tenir compte du fait que les apprenants et les familles peuvent avoir des contextes et des identités multiples qui s'entrecroisent et façonnent leurs points de vue. Les apprenants ou les familles qui partagent des caractéristiques ou des « étiquettes » ont malgré tout leurs expériences et leurs voix propres. Cette approche peut entraîner des changements bénéfiques pour tous les apprenants et toutes les familles.



6. Utiliser un large éventail de modèles, d'approches et de ressources pour permettre à chacun de participer de façon significative

Afin de tenir compte de la diversité des apprenants et des familles, il est important de s'inspirer d'un large éventail de ressources et de garantir l'équité à toutes les étapes. Les organisateurs de programmes et les décideurs politiques peuvent se référer à différents modèles conceptuels pour concevoir des activités participatives pour l'ensemble des politiques et des pratiques. Ces modèles comprennent bien souvent des points de réflexion et de discussion, ainsi que des considérations et des orientations pratiques. La technologie apporte une flexibilité qui permet de soutenir la participation significative de différentes manières.

7. Renforcer les capacités pour la participation significative et l'écoute active

Les parties prenantes en position de direction ont la responsabilité non seulement de faciliter les possibilités de participation significative à tous les niveaux, mais également de renforcer les capacités à participer des apprenants et des familles. Il est essentiel de soutenir de manière adéquate les apprenants et les familles afin qu'ils acquièrent les connaissances, les compétences et la compréhension nécessaires pour participer.

8. Encourager les relations avec les organisations non gouvernementales et de la société civile

Les groupes de défense des intérêts, les associations et les organisations locales ou internationales sont importants aux fins de la sensibilisation aux droits et aux besoins des groupes négligés. Ces organisations mènent souvent des recherches sur ces questions et produisent des ressources pratiques et accessibles concernant les voix et la participation. Ces ressources, qui ont pour certaines été incluses dans la **boîte à outils VIA**, peuvent être appliquées à la prise de décisions et à l'élaboration de politiques en matière d'éducation inclusive. Il est important pour les décideurs politiques de tenir compte des éventuels bénéfices découlant de la création de synergies et de méthodes de travail avec ces secteurs.

Remarques finales

L'activité de VIA a fourni des éléments de preuve concernant certaines des manières dont l'élaboration participative de politiques en matière d'éducation peut devenir plus significative et plus durable. Elle propose d'utiliser le Cadre VIA pour une participation significative à l'éducation inclusive, compris dans la boîte à outils VIA, comme un outil réflexif permettant aux parties prenantes d'aborder les défis et les barrières à la participation aux processus de prise de décisions.

VIA souligne l'importance des **approches intergénérationnelles**, selon lesquelles les apprenants, les familles et les décideurs politiques à tous les niveaux travaillent ensemble. Il est suggéré de suivre à l'avenir une **approche politique descendante, étayée par des initiatives ascendantes** au niveau local et des établissements scolaires.



Cette approche combinée permet d'accroître la sensibilisation aux voix marginalisées et réduites au silence tout en facilitant leur participation plus active. Dans le même temps, elle propose une manière plus démocratique et plus directe de concevoir et de mettre en œuvre les politiques, en faisant participer les décideurs politiques à des activités interactives centrées sur les voix avec les apprenants et les familles au niveau local.

Il faut espérer que l'activité de VIA et ses messages clés pour une participation plus systématique des apprenants et des familles à la prise de décisions en matière éducative permettent de contribuer à la création d'une vraie culture d'écoute et de prise en compte des voix dans les actes.

Références

Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive, 2022a. *Voices into Action – The Voices of Learners and their Families in Educational Decision-Making: Literature Review [Voix en action - Les voix des apprenants et des familles dans la prise de décisions en matière d'éducation : revue de la littérature]*. (D.C. Murdoch, A. Mangiaracina et A. Kefallinou, éd.). Odense, Danemark

Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive, 2022b. *Voices into Action: Promoting learner and family participation in educational decision-making [Voix en action : Promouvoir la participation des apprenants et des familles à la prise de décisions en matière éducative]*. (A. Kefallinou, D.C. Murdoch, A. Mangiaracina et S. Symeonidou, éd.). Odense, Danemark

Cologon, K., 2020. 'Is inclusive education really for everyone? Family stories of children and young people labelled with "severe and multiple" or "profound" "disabilities"' [« L'éducation inclusive convient-elle vraiment à tout le monde ? Histoires familiales d'enfants et de jeunes en situation de "handicap" "grave et multiple" ou "profond" »] *Research Papers in Education*, 37 (3), 395–417

Lundy, L., 2007. "Voice" is not enough: Conceptualising Article 12 of the United Nations Convention on the Rights of the Child' [« La "voix" ne suffit pas : Conceptualiser l'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant »] *British Educational Research Journal*, 33 (6), 927–942

UNICEF, 2020. *Engaged and Heard! Guidelines on Adolescent Participation and Civic Engagement [Engagé et entendu ! Orientations sur la mobilisation des adolescents et sur la participation civique]*. New York : UNICEF





Secrétariat :

Østre Stationsvej 33
DK-5000
Odense C
Danemark
Tél. : +45 64 41 00 20
secretariat@european-agency.org

Bureau de Bruxelles :

Rue Montoyer 21
BE-1000
Bruxelles
Belgique
Tél. : +32 2 213 62 80
brussels.office@european-agency.org

www.european-agency.org